

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif : quels intérêts pour le secteur agricole ?



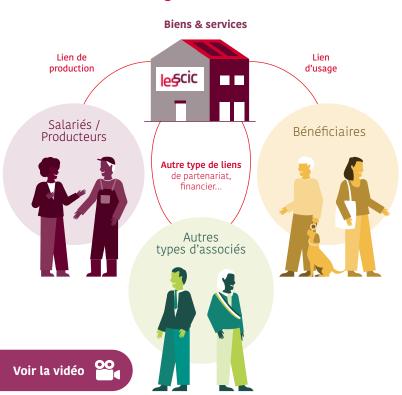
CONTEXTE

Selon le panorama de Coop FR (l'organisation représentative des entreprises coopératives françaises, 2020), le secteur agricole est celui qui concentre le plus de coopératives en France. Deux formes principales de coopératives structurent le secteur :

- les SCA (Sociétés Coopératives Agricoles) et leurs unions, dont le nombre s'élève à 2 400
- et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) dont on dénombre 11 740 organisations.
- 3 agriculteurs sur 4 adhèrent à au moins une de ces coopératives.

Les défis sociaux et environnementaux invitent aujourd'hui à renouveler les formes d'action collective de proximité. Depuis sa création par la loi du 17 juillet 2001, le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) représente une «véritable rupture coopérative» dans le secteur agricole (Thomas, 2008, p. 21). Il s'appuie explicitement sur un intérêt collectif [sur les problématiques agricoles] partagé par un ensemble d'acteurs, plus large que les seuls agriculteurs. Cette ouverture au multisociétariat représente une innovation qui intéresse les CUMA et se développe progressivement.

3 catégories d'associés



En plus d'être une coopérative, le statut de SCIC présente trois particularités clés :

- 1) Le multi-sociétariat : la SCIC rompt avec le principe d'homogénéité des coopératives et doit rassembler des adhérents de statuts différents. Au moins trois catégories d'associés sont nécessaires :
- Une catégorie «SALARIÉS» ou «PRODUCTEURS» : lien de production de biens et services proposés par la SCIC
- Une catégorie «BÉNÉFICIAIRES» : lien d'usage des biens et services proposés par la SCIC (clients, fournisseurs, collectifs de toute nature,...)
- Une catégorie « AUTRES TYPES D'ASSOCIÉS » dont la nature est laissée au libre choix de la SCIC (entreprise, collectivité, association, bénévole...)
- 2) Un intérêt collectif construit par l'hétérogénéité des membres : la SCIC est construite autour d'un projet qui répond aux besoins de ses adhérents, ainsi qu'aux besoins de la société et du territoire.
- 3) Un ancrage territorial basé sur la proximité: la SCIC est un outil de développement local à travers la création de micro-projets productifs agri-alimentaires, rassemblant une diversité d'acteurs du territoire.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE / PROBLÉMATIQUE

En quoi les SCIC constituent-elles de nouveaux modèles de coopération agricole ? À quelles problématiques contemporaines du secteur les SCIC peuvent-elles apporter des solutions ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, cette étude dresse un panorama des SCIC dans l'agriculture en s'appuyant sur l'analyse d'une revue de la presse française, approfondie ensuite par une revue de la littérature scientifique.

ÉTABLISSEMENT D'UN PANORAMA DES SCIC DANS LE SECTEUR AGRICOLE, GRÂCE À UNE REVUE DE PRESSE

Méthode: Analyse des grandes tendances de publication (tendances thématiques, temporelles et spatiales) concernant les SCIC dans le monde agricole

1. Sélection d'articles dans la presse française généraliste nationale et régionale et la presse spécialisée nationale

- Bases de données : Factiva, Europresse et La France Agricole
- Mots-clés recherchés : «SCIC» + «Agricole»
- Sur la période de janvier 2004 à avril 2020
- Élimination des doublons et des articles hors champ

2. Analyse lexicométrique avec le logiciel Iramuteg

- Regroupement des mots les plus fréquemment associés entre eux dans les corpus des articles sélectionnés
- Seuls les mots «pleins» (noms, verbes et adjectifs) sont pris en compte

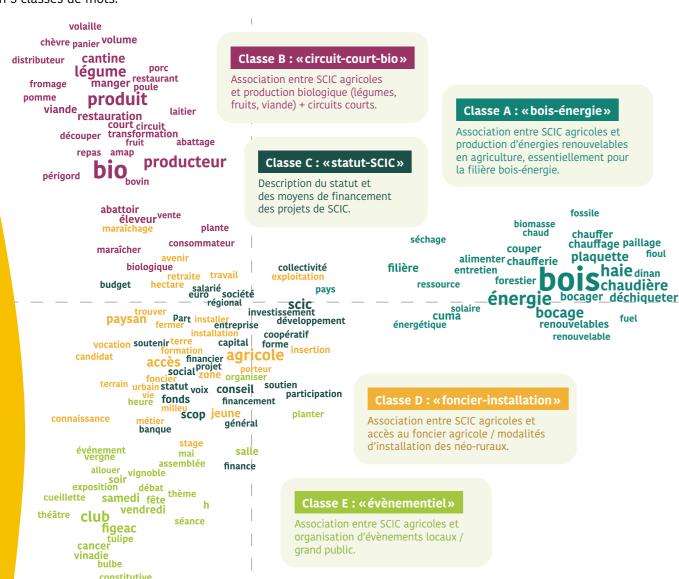
413 articles sélectionnés

- Catégorisés selon:
- la période de parution
- l'aire de diffusion du journal

Distinction de plusieurs «mondes lexicaux» = classification

5 classes de mots associées aux SCIC dans la presse

L'analyse lexicométrique des articles de presse a abouti à une partition en 5 classes de mots.





Sud-Est







Dimension temporelle

- Les énergies renouvelables puis la vente directe de produits agricoles sont les sujets initialement associés aux SCIC. En effet, dans le monde agricole, ce sont les acteurs souhaitant développer des filières boisénergie locales et des circuits courts de proximité qui se sont d'abord emparés de ce statut.
- Depuis 2017, les articles de presse associent les SCIC aux questions du foncier et de l'installation en agriculture via des formations et des espaces test. Il est également de plus en plus mention des événements liés aux SCIC, suggérant leur rôle dans des dynamiques locale.

Dimension géographique

Le poids des publications à propos du bois-énergie (classe A) est plus grand dans le Nord-Ouest.

Les aspects évènementiels (classe E) et les problématiques de foncier agricole et d'installation (classe D) sont plutôt décrits dans le Sud-Ouest. Le niveau national est plus focalisé sur le développement des circuits courts (classe B) et la dimension organisationnelle (classe C).

APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉRÊT DES SCIC DANS LE SECTEUR AGRICOLE, GRÂCE À UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE

Méthode : Les classes thématiques A B et D identifiées par la revue de presse, portent sur 3 problématiques clés du monde agricole.

- La diversification du secteur agricole vers les énergies renouvelables ayant pour objectif la valorisation de la vente de bois et la mise en place de méthodes alternatives de production d'énergie.
- La production de produits agricoles biologiques et leur distribution en circuits courts et locaux
- L'accès à la terre agricole et l'installation de nouvelles générations néo-rurales.

Une revue de la littérature a été menée pour mieux comprendre le rôle des SCIC autour de ces problématiques.



Les SCIC, propriété collective du foncier et accompagnement à l'installation

Face à la pression spéculative et les remises en cause de la propriété privée et de l'usage non régulé des terres ; les SCIC réunissent les bénéficiaires du projet, les propriétaires et les collectivités locales qui veulent utiliser la terre agricole sous différents angles. Ce système multi-sociétarial questionne l'utilisation de la ressource foncière comme un bien commun et la coopérative comme organisme pour le réguler.

Exemple: La CIAP 44 vise à promouvoir l'agriculture paysanne en facilitant les installations et l'accès au foncier. Elle propose des stages créatifs, des portages fonciers temporaires et des espaces test.

Les SCIC pour reterritorialiser la distribution des produits alimentaires

Face à la remise en cause de la multiplication des intermédiaires dans les filières agricoles et de la captation de valeur par l'aval, les SCIC permettent de construire des filières courtes et de développer la démocratie alimentaire sur un territoire en associant directement producteurs et consommateurs.

Exemple: Un collectif d'une soixantaine d'éleveurs se réunit et crée la SCIC Coopérative Bouchère Paysanne en mai 2018 qui gère l'abattoir du Vigan et le service de découpe Paysan du Vigan.





3 La diversification des activités agricoles

Face à la spécialisation des activités agricoles, les SCIC permettent la diversification vers l'aval de la filière (atelier de transformation collectif par exemple) ou vers d'autres secteurs comme les énergies renouvelables ou d'autres types de services.

Exemple : ERE 34, plateforme coopérative de collecte, de stockage et de transformation du bois énergie permettant d'alimenter en bois déchiqueté les micro-chaufferies sur la commune du Mazet-Saint-Voy.

Le statut SCIC requestionne les modalités de la coopération dans le monde agricole

- Le multi-sociétariat des SCIC est un système multi-parties prenantes qui questionne la place des salariés dans les coopératives agricoles, les liens entre un projet agricole et les collectivités locales, et enfin la place du citoven.
- L'ancrage territorial constitutif des SCIC est une dimension fondatrice de la coopération agricole, qui s'est affaiblie par l'élargissement du périmètre géographique des coopératives traditionnelles. L'intérêt collectif se construit en réponse à des besoins localisés à travers le développement des circuits courts, locaux et biologiques.
- Les SCIC promeuvent un modèle économique portant une vision alternative car concertée entre plusieurs acteurs sur la création, captation et distribution de la valeur économique et sociale.
- Face à des modèles de croissance de coopération agricole en grands groupes coopératifs, composés de filiales de droit commun et de relations croisées entre coopératives, les SCIC choisissent d'essaimer sur les territoires et de rester de petite taille afin de conserver la proximité avec leurs membres.

Pour aller plus loin

L'article scientifique dont est tiré ce document : « Les enjeux agricoles adressés par les SCIC : analyse textuelle d'une revue de presse » Suarez N., Triboulet P., Arnaud C., Château-Terrisse P., Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA, accepté. Pour obtenir l'article complet, écrivez à pascale. chateauterrisse@toulouse-inp.fr

Cette étude fait partie du projet de recherche REPRO-INNOV, qui étudie les réorganisations productives et les innovations dans les filières agroalimentaires. Un projet co-financé par INRAE et la Région Occitanie dans le cadre du programme PSDR4 Occitanie (2016-2021). Plus d'informations sur le programme PSDR4 Occitanie et le projet REPRO-INNOV : www.psdr-occitanie.fr

Perspectives de recherches

Cette étude se poursuit au sein du projet de recherche SCIC AGRI, qui vise à discuter le modèle organisationnel de la SCIC, ses tensions, et ses impacts territoriaux dans le secteur agricole.

Des études de cas de SCIC sélectionnées au regard de ces premiers résultats sont prévues en 2021 afin d'approfondir les thématiques et défis identifiés ici. Le projet SCIC AGRI est financé par le Labex SMS.

Auteurs du document

- Natalia Suarez (UMR AGIR, INRAE)
- Lucie Viou (PSDR4 Occitanie, INRAE / Région Occitanie)
- Pierre Triboulet (UMR AGIR, INRAE)
- Pascale Château-Terrisse, (UMR AGIR, INP ENSAT)







Conception graphique: Clara Luneau - Illustrations : Jennifer Turpin